



Signataires : Christo Ivanov, Lionel Dugerdil, Marc Falquet, Jean-Louis Fazio, Guy Mettan, Patrick Lussi, Louise Trottet, Cédric Jeanneret, Angèle-Marie Habiyakare, Julien Nicolet-dit-Félix

Date de dépôt : 1^{er} septembre 2025

Proposition de motion

requérant de réaliser une passerelle entre le chemin de la Gravière et l'avenue de Sainte-Clotilde

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les développements prévus par le secteur du PAV, notamment à sa pointe nord ;
- le fort trafic de transit sur la route des Jeunes, le pont de Saint-Georges et la rue des Deux-Ponts ;
- qu'il conviendrait de relier la pointe nord du PAV et la Jonction en créant un itinéraire dévolu à la mobilité douce ;
- que les futurs habitants de la pointe nord du PAV pourraient par exemple se rendre à l'école de Cité-Jonction en empruntant un itinéraire sûr et agréable ;
- que l'accès aux installations sportives et culturelles de la Queue-d'Arve s'en trouverait facilité ;
- que cette passerelle devra être dévolue exclusivement aux mobilités douces ;
- que cette passerelle a déjà été étudiée, planifiée et autorisée il y a plus de 20 ans et qu'il serait assez simple de réactualiser cette étude ;
- que cette passerelle à l'origine conçue en bois local s'inscrit dans l'objectif fixé par le canton de Genève d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 ;

- que la construction de l'ouvrage devra s'effectuer sans nuire aux activités des acteurs culturels environnants ;
- les lois 7618 (crédit d'investissement) et 9012 (crédit d'investissement) ainsi que le projet de loi 10111 (crédit complémentaire d'investissement) ;
- que la passerelle de la Gravière figure dans le plan directeur de quartier Praille Acacias Vernets (PDQ PAV),

invite le Conseil d'Etat

à réactiver le projet de construction d'une passerelle en structure de bois indigène, franchissant l'Arve en reliant le chemin de la Gravière à l'avenue de Sainte-Clotilde.

EXPOSÉ DES MOTIFS

En 2002, notre Grand Conseil ouvrait au Conseil d'Etat un crédit de 4 017 000 francs (TVA et renchérissement compris)¹, pour couvrir les frais d'exécution d'une passerelle sur l'Arve reliant le chemin de la Gravière à l'avenue de Sainte-Clotilde, y compris ses raccordements. Ce crédit a été voté sur la base du projet élaboré par le bureau d'ingénieurs et designers du bois Charpente Concept SA qui franchissait l'Arve en une seule portée de 80 m sans appuis intermédiaires dans le lit de la rivière, tout en maintenant intactes ses rives. Il s'agissait de permettre le passage de véhicules d'urgence (police, ambulances) en provenance de l'hôtel de police, les piétons et vélos dans les deux sens ainsi que les fluides, les réseaux d'écoulement et l'énergie de la centrale chaleur force de l'hôtel de police en faveur des bâtiments des Sciences. Selon le projet annexé au projet de loi, un réaménagement de la fin du chemin de la Gravière, avec la démolition de trois bâtiments, était requis.

A la suite d'une erreur dans le plan d'implantation auquel se référait la loi 7618, dont la voie d'accès à la passerelle aurait impliqué la démolition d'un ancien bâtiment de l'usine Firmenich, un courrier du département alors compétent (DAEL) acceptait de déplacer la tête de pont au droit du chemin de la Gravière.

Pour dissiper tout doute sur la validité d'un courrier pour corriger une erreur contenue dans une loi, un nouveau plan a été élaboré et annexé au projet de loi 9012 déposé en 2003². Le projet de loi, permettant d'assurer la sécurité du droit et de rassurer les acteurs culturels, a été voté en juin 2003³.

En 2007, un projet de loi ouvrant un crédit complémentaire d'investissement était déposé par le Conseil d'Etat⁴, suite au constat de besoins financiers complémentaires, en rappelant que le projet de passerelle relevait de l'Etat, alors que les aménagements et l'accrochage de l'ouvrage relevaient de la Ville de Genève. En 2014, le projet de loi a été retiré par son auteur.

Aujourd'hui se dessine l'avenir du futur quartier « Pointe-Nord », un des neuf quartiers du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) dont l'image

¹ <https://ge.ch/grandconseil/data/loisvotee/L07618.pdf>

² <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL09012.pdf>

³ <https://ge.ch/grandconseil/data/loisvotee/L09012.pdf>

⁴ <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL10111.pdf>

directrice inclut une passerelle entre le chemin de la Gravière et l'avenue de Sainte-Clotilde⁵. Il s'agit de la mesure 30-47 du PAV.

Deux grands équipements sportifs occupent les lieux : le centre sportif des Vernets et le bâtiment de la Queue-d'Arve qui propose des activités telles que le squash, l'escalade, la boxe, la pétanque, le rink-hockey ou le badminton avec une fréquentation estimée à 200 000 visiteurs par an. N'oublions pas l'importante composante culturelle du site avec notamment le Théâtre de la Parfumerie et celui du Loup.

D'après le mandat d'études parallèles portant sur la réalisation d'un parc linéaire entre le pont Hans-Wilsdorf et le pont de la Jonction, « La passerelle permettra de franchir l'Arve pour les piéton-ne-s et les cyclistes pour une connexion de qualité entre le quartier de la Jonction et la Pointe Nord du secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV). D'une largeur de 6 m et d'une portée de 80 m environ, sa construction est une mesure essentielle au développement du quartier de la Pointe Nord du PAV. Elle sera connectée à la VVA. Ses points d'accroches sur chaque rive, sa forme et les niveaux restent encore à être définis. Une étude exploratoire a été menée par T Ingénierie sous la maîtrise d'ouvrage du canton. *Annexe B15.* »⁶

Le PDQ PAV, adopté par les Conseils municipaux des Villes de Lancy (11 décembre 2014), de Carouge (16 décembre 2014) et de Genève (21 janvier 2015) et approuvé le 1^{er} avril 2015 par le Conseil d'Etat, prévoit dans sa fiche « B. Mobilité » comme mesure d'« analyser l'opportunité de réaliser la passerelle de la Gravière, en prenant en compte les fonctionnalités paysagères et biologiques des bords de l'Arve, et en fonction du projet de la Pointe Nord. »⁷

La passerelle devrait offrir aux futurs habitants et utilisateurs la possibilité d'emprunter pour leurs déplacements à pied, sur roues ou sur roulettes, une liaison inter-quartiers sans avoir à longer d'importantes artères routières.

La présente proposition de motion invite par conséquent le Conseil d'Etat à réactiver le projet de construction d'une passerelle en bois sur l'Arve reliant le chemin de la Gravière à l'avenue de Sainte-Clotilde.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.

⁵ https://participer.ge.ch/uploads/decidim/attachment/file/524/PresentationPN_15.0_5.25.pdf

⁶ https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2023-02/DOCUMENT_B-Contexte_et_Programme_.pdf

⁷ https://ge.ch/geodata/SIAMEN/PDL/PDQ_PAV/PDQ_PAV_29951_Cahier_04b.pdf